CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94183** **VALABLE JUSQU'AU** **05/07/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2010

Raison sociale : CVC ENERGIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2026

Capital : 200 000

6 RUE DE LA BUTTE
54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2010B00627

Siret : 523 460 517 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4033355

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1290673

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1290673

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 83 50 53 61 **Fax :**

Portable : 0673538206

Responsabilité légale :
ROMAC FABIEN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : romac.isabelle@cvc-energies.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 456 779 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	11	04/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		26/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 15:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E94183** **VALABLE JUSQU'AU** **05/07/2027**

ÉDITÉ LE **30/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2010
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2026
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2010B00627

Siret : **523 460 517 00023**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 4033355
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1290673
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1290673
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **CVC ENERGIE**

6 RUE DE LA BUTTE
54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Téléphone : 03 83 50 53 61 **Fax :**
Portable : 0673538206

Site Internet :
E-mail : romac.isabelle@cvc-energies.fr

Responsabilité légale :
ROMAC FABIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/06/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 15:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.